

ATELIER CHORALE
ECOLE NOTRE DAME DES VERTUS, 2019 - 2020



Le lundi de 16h30 à 17h30, du CE1 au CM2 *

Animé par Madame Loiselet, professeur d'éducation musicale et de chant choral au collège Notre Dame des Vertus, violoncelliste et chef de chœur.

L'atelier propose la découverte du chant choral en s'amusant. Par des activités ludiques, les enfants pourront développer leurs talents en interprétant des chansons de styles variés. Les séances seront occasionnellement ponctuées d'écoutes ou de pratique instrumentale (percussions, body clap...). Les ateliers permettront de réaliser une production en fin d'année. Cette production n'occupera pas principalement le contenu des séances qui visent avant tout la découverte.

Atelier ouvert à tous les enfants qui aiment chanter... dans la limite des places disponibles !

* Premier cours le 9 septembre 2019

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Classe :

	Père (ou tuteur)	Mère
Nom et Prénom :		
Adresse :		
Code postal, ville :		
Téléphone (Portable/fixe) :		
Email :		

CAS d'URGENCE :

N° de téléphone au moment où l'enfant participe à l'atelier :

N° de Sécurité Sociale de la personne responsable :

REGLEMENT :

Les règlements se font à l'ordre de « Madame Myriam Loiselet » et sont à déposer à l'accueil de l'école ou à envoyer à l'adresse suivante :

Mme Loiselet, Collège Notre Dame des Vertus, 11, rue des Noyers, 93300 Aubervilliers

IMPORTANT : Les places sont limitées à 20 enfants par atelier. Les inscriptions s'arrêteront donc aux 20 premières réponses. L'inscription est confirmée seulement à réception de cette fiche et de la totalité des règlements. Il s'agit d'un engagement pour l'année scolaire, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation des justificatifs pour les cas précisés ci-dessus.

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfant, autorisons Madame Myriam Loiselet, enseignante en éducation musicale et chant choral à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable pour les activités régulières ou exceptionnelles de l'atelier chorale auxquelles notre enfant pourrait participer (atelier, spectacle, répétition supplémentaire, sorties, ...). Je joins la présente feuille d'inscription et deux chèques (le premier sera encaissé en septembre 2019, le second en janvier 2020) :

- Un chèque de 125 euros, de la banque N°.....
- Un chèque de 125 euros, de la banque N°.....

Fait à, le

Signature des parents ou du tuteur légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :